
Conseil municipal de Sèvremoine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 51

Date de la convocation : 22 Juin 2021

Le lundi 28 juin 2021 deux mille vingt et un, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : Laurence Adrien-Bigeon, Philippe Bacle, Gaetan Barreau, Claire Baubry, Guillaume Benoist, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaë De Beauregard, Bernard Delage-Damon, Sébastien Dessein, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Brigitte Fonteneau, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrech, Mathieu Leray Isabelle Maret, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Dominique Pohnu, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents : Anne-Marie Avy, Claude Brel, Amandine Brun, Eric Chouteau, Marie David-Juchs, Caroline Fonteneau, Chantal Gourdon, Emmanuel Guilloteau, Jean-Luc Jarret, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Isabelle Mérieau, Virginie Neau, Florence Poupin, Corinne Raballand Texier, Claire Steinbach.

Secrétaire de séance : Pierre Devêche

Didier Huchon, Maire de Sèvremoine, ouvre la séance à 20h00.

1. Désignation du secrétaire de séance

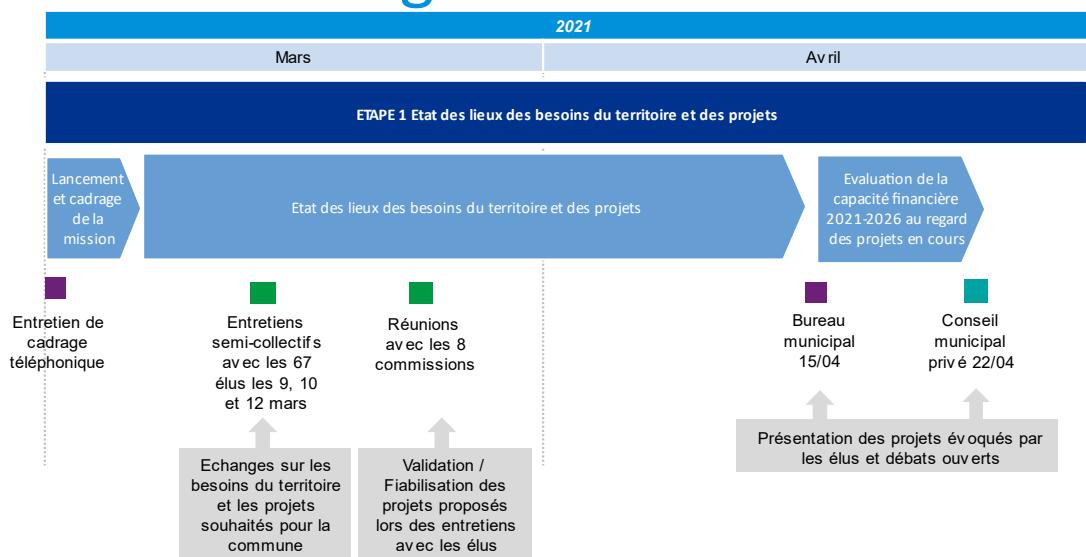
Conformément aux dispositions du règlement intérieur, M. Pierre Devêche, membre du groupe minoritaire, est désigné secrétaire de séance, sans opposition.

2. Projet de mandat 2021-2026 – Plan Pluriannuel d'Investissement – Débats sans vote.

Intervention de Didier Huchon :

Etape 1 - Etat des lieux des besoins du territoire et des projets

La méthodologie

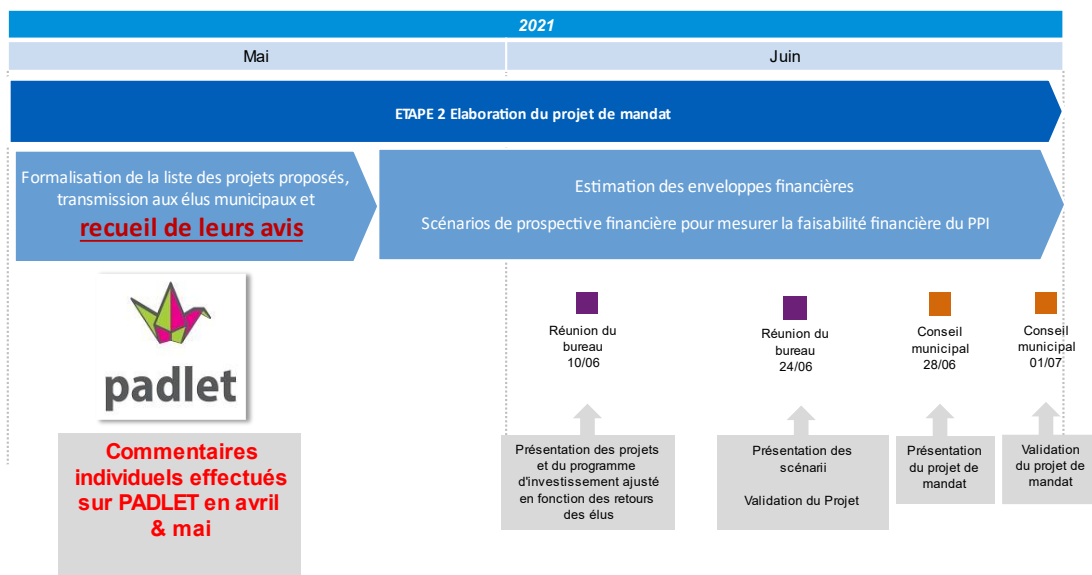


© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG contrôlé par le cabinet indépendant membre de l'organisation mondiale KPMG.

tuel de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par

3

Etape 2 - Elaboration du projet de mandat - La méthodologie proposée



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

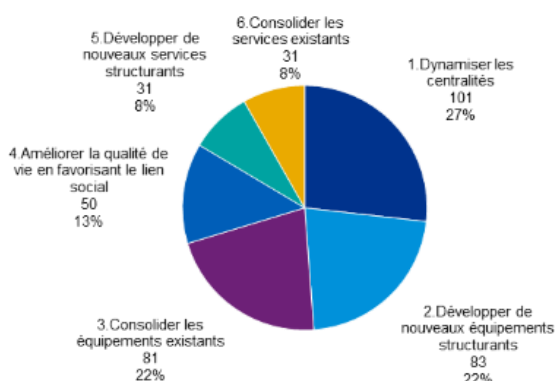
4

Le recueil de l'avis des élus

Le recueil de l'avis des élus en quelques chiffres :

- 37 élus ont laissé des commentaires
- 377 commentaires au total
- 70% des commentaires sur les axes 1, 2 et 3

Répartition des commentaires par axe



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

6

Les piliers du projet de mandat



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

8

La transition écologique

Mise en œuvre du PCAET des Mauges

Tous les projets devront intégrer une préoccupation environnementale (isolation, chauffage, énergie renouvelables, provenance des matériaux)

- Etablir un audit de l'état des bâtiments
- Etablir un audit énergétique des bâtiments de plus de 1000 m²

A partir de ces audits, établir une liste des priorités.



Evaluation à réaliser en fonction des objectifs du PCAET des Mauges à horizon 2030 :

- Diminution de 20% de la consommation d'énergie du territoire
- 40% d'énergie issue d'énergies renouvelables
- Diminution de 25% des gaz à effet de serre
- Diminution de 28% des polluants atmosphériques



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

9

L'animation démocratique

L'animation démocratique facilitera le portage des projets de la commune :

- Installation prochaine des 96 conseillers consultatifs de SVM et démarrage du travail en conseils consultatifs délégués ainsi que dans les commissions extra-municipales
- Faire redémarrer le CME de Sèvremoine à l'échelle des communes déléguées avec l'organisation de plénières de temps en temps
- Créer un CMJ à la suite de la création des CME



Evaluation à réaliser selon des critères restant à valider:

- Nombre de consultations menées,
- Nombre de réponses obtenues ou de personnes rencontrées ,
- Nombre de réunions organisées
- Etc...



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

10

L'intégration des projets en cours dans la démarche

▪ Prise en compte des projets prévus dans le PPI 2021

Des projets engagés et réalisés sur l'exercice 2021 = 4 M€

- Travaux Centre Social SA (livraison fin 2021)
- Agrandissement Périscolaire & Restaurant LR (livraison été 2022)
- Extension CTT Est (livraison printemps 2022)
- Supérette ZAC Bottiers SG (livraison 2022)
- Cellules Santé A. Vincent SA (livraison 2022)
- Lotissement Fief Prieur SC (livraison courant 2022)
- Aménagement du 2ème parking Gare (courant 2021)
- Démolition de la Gendarmerie de Montfaucon -Montigné (fin 2021 – début 2022)

Des projets validés mais réalisés financièrement sur 2022 et/ou 2023 = 9 M€

- Médiathèque Moine (Début travaux 2022 – livraison printemps 2023)
- Salle Polyvalente TO (Travaux 2022)
- Maisons de Santé TI (Travaux 2022) & Pasteur SM (travaux 2022 & 23)
- Lotissement Pré aux Sources TO -1ère tranche
- Aménagement intérieur Gare & finition des abords



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

11

L'intégration des projets en cours dans la démarche

- Prise en compte des enveloppes récurrentes qui incluent toutes les dépenses habituelles d'investissement (hors projets) à hauteur de 4,5 M€ par an soit 22,5M€ sur 5 ans

Année	Montant dépensé
2017	4 039 547 €
2018	5 571 310 €
2019	4 263 549 €
2020	3 769 305 €
Moyenne annuelle	4 410 928 €



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

12

Chiffrage du projet de mandat

	Dépenses d'investissement 2022-2026	Dépenses de fonctionnement Enveloppe annuelle moyenne
Axe n°1 : Dynamiser les centralités	21 820	28
Axe n°2 : Développer de nouveaux équipements structurants	19 475	329
Axe n°3 : Consolider les équipements existants	19 300	-
Axe n°4 : Améliorer la qualité de vie en favorisant le lien social	100	300
Axe n°5 : Développer de nouveaux services structurants	1 300	490
Axe n°6 : Consolider les services existants	4 005	258
TOTAL	66 000	1 404

92% des dépenses d'investissement sont réparties entre :

- l'axe 1 « Dynamiser les centralités » (33%)
- l'axe 2 « Développer de nouveaux équipements structurants » (30%)
- l'axe 3 « Consolider les équipements existants » (29%)



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

13

Axe 1 : Dynamiser les centralités

		sur 2022-2026	sur 2022-2026	
		Impacts sur l'investissement (dépenses)	Impacts sur le fonctionnement (dépenses)	Hypothèse
Axe n°1 : Dynamiser les centralités		21 820 000	140 000	
1.1 Le logement		12 000 000	120 000	
111	Restructuration des centre-bourgs	4 500 000		Dépenses récurrentes (Opérations d'aménagements (centre bourg,...), PLU) : 900K€ par an
112	Mener une politique foncière active pour densifier les centres bourgs	3 000 000		Dépenses récurrentes (Acquisitions simples et portages foncier) : 600K€ par an
113	Créer 4/5 lotissements sur le mandat	500 000		Apport à réaliser au budget annexe
114	Soutien à la création de logements	1 000 000	120 000	Accompagnement des logements sociaux & participations pour faciliter la réalisation des OAP (200K€ par an) Mise en place d'une OPAH à partir de 2024 (40K€ de fonctionnement)
115	Déconstruire les friches industrielles communales	3 000 000		1 bâtiment par an (600K€/an)
1.2 Le développement économique et commercial		800 000	20 000	
121	Favoriser le maintien des commerces de proximité	500 000		Construction/réhabilitation de 2 commerces de proximité / Apport à réaliser au budget annexe
122	Réorganiser / Valoriser les marchés (ex : trois marchés dominants dont un marché le weekend, des halles couvertes...)	300 000		Halles couvertes : 300K€ pour une surface comprise entre 250m² et 300 m²
123	Soutenir les associations de commerçants, Utiliser le numérique pour valoriser les commerces (e-commerce, vitrine numérique)		20 000	Passage à temps plein d'un animateur commercial validé depuis mars 2021. Valorisation des commerces par le numérique



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par KPMG Network, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

15

Didier Huchon rappelle que tout ceci n'est qu'une évaluation avec les éléments dont on dispose. Tout cela sera à affiner en fonction de l'avancée des projets, de la réflexion qui sera portée par les commissions, le Conseil municipal, par les citoyens qui seront évidemment associés. L'intérêt aujourd'hui n'est pas d'être très précis mais de se donner un cap. Les enveloppes financières nous donnent une masse pour tracer une trajectoire en matière de financement, de besoins de financement et d'indicateurs financiers.

Le montant qui est affiché est pour les cinq années mais la dépense ne sera évidemment pas régulière.

Axe 1 : Dynamiser les centralités

		sur 2022-2026	sur 2022-2026	
		Impacts sur l'investissement (dépenses)	Impacts sur le fonctionnement (dépenses)	Hypothèse
Axe n°1 : Dynamiser les centralités		21 820 000	140 000	
1.3 L'accessibilité, les mobilités et connexions (dont les pistes cyclables)		3 820 000	-	
131	Réaliser un schéma global des mobilités douces	20 000		Etude à lancer dès que possible
132	Développer les mobilités douces pour accéder aux équipements et services publics, à l'intérieur des bourgs, entre les bourgs, vers les zones commerciales, et vers les communes extérieures	3 000 000		Liaisons douces : 15 km par an et 40K€/km soit 600K€/an à partir de 2022
133	Sécuriser les accès aux équipements et services publics, améliorer les parkings, créer des aménagements pour les vélos, sécuriser les piétons, sécuriser les bourgs...	500 000		Faciliter la circulation sur l'espace public (vélo/piétons)
134	Favoriser le covoiturage et la multimodalité	100 000		
1.4 La mise en valeur de l'espace public et du cadre de vie		5 400 000	-	Effacement de réseaux, aménagements espaces verts, places, etc. Acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts, Acquisition de mobiliers (tables, bancs,...)



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial
International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom
et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par
les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

16

Intervention de Pierre Devêche :

Quand il y a une enveloppe globale, comme favoriser les commerces de proximité, cela a-t-il été confronté à une évaluation des besoins du terrain ?

Réponse de Didier Huchon :

Ce sont des enveloppes théoriques. Il faudra justement avoir une approche plus fine, au moment de la mise en œuvre, pour tenir compte du besoin notamment au travers de la mise à jour du schéma des commerces qui mériterait d'être retouché pour mesurer la situation actuelle.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

J'ai beaucoup de mal à commenter ce projet. Je ne vois pas bien les axes, les orientations politiques. Dynamiser les centralités, c'est une réponse mais ce n'est pas un axe politique en soi. Je ne vois pas bien où tu veux nous emmener. C'est très compliqué de donner mon avis sur une série de chiffres. J'aurais préféré qu'on ait un débat politique avant d'avoir ces tableaux.

Réponse de Didier Huchon :

Je rappelle que la méthode de travail a été celle de la contribution. On a construit ce projet autour des axes, que j'ai présentés, qui donnent du sens, des orientations politiques à toute cette démarche de projet de mandat.

Axe 2 – Nouveaux équipements Culture

		Impacts sur l'investissement	Impacts sur le fonctionnement (dépenses)	Hypothèse
	Axe n°2 : Développer de nouveaux équipements structurants	19 475 000	2 200 414	
210	2.1 Espace culturel	4 000 000	300 000	Exemple : salle de 1200m², 400 places assises, 700 places debout (40K€)
220	2.2 Autres équipements culturels	5 500 000	1 660 414	
221	Projet du musée des métiers de la chaussure	1 000 000		
221a	Rénovation, refonte de la scénographie et aménagement espaces extérieurs	1 000 000		
221b	Construction d'un nouvel équipement	4 000 000		
222	Maison du mineur et des énergies	200 000		Salle pour accueillir un groupe de 60 personnes + accueil
223	Chapelle St Jean à Montfaucon	100 000		Mise en état de conservation
224	Médiathèque Moine	4 200 000	1 660 414	Fonctionnement : 175K€ de charges de personnel et 80K€ de charges pour le bâtiment Recettes investissement : 600K€ liés aux logements



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

18

Axe 2 – Nouveaux équipements Sport

		sur 2022-2026 Impacts sur l'investissement	sur 2022-2026 Impacts sur le fonctionnement (dépenses)	Hypothèse
	Axe n°2 : Développer de nouveaux équipements structurants	19 475 000	1 643 207	
23	2.3 Piscine	1 000 000	-	-
231a	Construction d'une piscine couverte sur un site nouveau (ex : La Croix Verte)	10 000 000		Si le projet est terminé en 2026, l'impact sur le fonctionnement sera en 2027 (800K€)
231b	Développement de la piscine existante avec un bassin nordique par exemple	2 000 000		
231c	Réhabilitation de la piscine existante	1 000 000		Bassin et espaces extérieurs
24	2.4 Nouveaux équipements sportifs	5 100 000	240 000	
241	Complexe sportif qui regrouperait le Dojo, le tir à l'arc, la gym,...	3 000 000	240 000	Impact sur le fonctionnement : 80K€ par an sur 3 ans
242	Terrain synthétique par quartier	1 600 000		800K€ par terrain synthétique
243	City stade par commune déléguée	500 000		100K€ par city stade x 5



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

19

Axe 2 – Nouveaux équipements Nouveaux espaces et Santé

		sur 2022-2026	sur 2022-2028	
		Impacts sur l'investissement	Impacts sur le fonctionnement (dépenses)	Hypothèse
	Axe n°2 : Développer de nouveaux équipements structurants	19 475 000	1 843 207	
250	2.5 Créer de nouveaux espaces pour les nouveaux usages (espace co-working)	750 000		Finalisation du projet Gare & projection pour un ou 2 autres lieux
260	2.6 Santé :	3 125 000	-	
261	Mise en œuvre du schéma de santé	2 275 000		2M€ prévus & financés sur le budget bâtiments par la soultte Mauges Cité / Apport déjà réalisé au budget annexe
262	Extension de la maison médicale de Torfeu	250 000		Apport au budget annexe Bâtiments
263	Proposer un équipement au SSIAD associatif	250 000		Apport au budget annexe Bâtiments
264	Maison sport santé (pour les EHPAD ou les personnes avec des pathologies)			mettre à disposition un lieu adapté pour accueillir ce projet
265	Accompagner le projet privé porté par APF France Handicap de reconstruction du SSR et s'y associer afin de développer l'offre médicale (développement de cabinets médicaux ? Maison sport santé ?)	350 000	-	Perte de recettes (loyers) : -45K€ en 2023 et -90K€ à partir de 2024



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial
International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom
des cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par

20

Intervention de Lydia Sourisseau :

Je vais revenir sur la partie équipements culturels. Je voulais savoir si un état des lieux des églises avait été fait. J'ai dû me rendre à St Crespin et pendant un enterrement une pierre est tombée du toit sur une voiture. On a connu ça à Tillières de devoir refaire dans l'urgence une église, ça coûte très cher.

Réponse de Didier Huchon :

Les églises font l'objet d'une ligne d'investissement présentée un peu plus loin dans la présentation. On est ici sur les nouveaux équipements.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Concernant les terrains synthétiques par quartier, si deux clubs sur un même quartier sont en demande comment choisira-t-on ? Par exemple, sur le quartier Ouest, comment choisir entre le FCVM et l'ARCT ? N'est-il pas possible plutôt de faire un terrain par club ?

Réponse de Didier Huchon :

C'est une très bonne question mais un terrain par club ce n'est pas le même budget. On parle ici du projet de mandat 2022-2026. Rien n'empêchera l'équipe municipale, sur les prochains mandats de poursuivre ce programme d'investissement. Il y a un an, il n'y avait aucun terrain synthétique sur Sèvremoine. Aujourd'hui il y en a un qui rend vraiment service. Il faut avancer dans cette dynamique en réalisant deux autres terrains. Et pourquoi pas ensuite continuer dans cette voie pour que chaque club de la commune ait un terrain synthétique ?

Intervention de Lydia Sourisseau :

Comment cela sera tranché sur quelle installation cet équipement sera réalisé ?

Réponse de Didier Huchon :

C'est le Conseil municipal qui décidera sur proposition de la commission qui aura échangé avec les clubs. Je pense que sur le troisième quartier, il y aura le même débat entre une commune déléguée avançant le fait qu'il y ait un collège et l'autre un lycée. Dès qu'on a réalisé le terrain de St Macaire, on a reçu des demandes d'autres clubs, y compris de clubs qui sont sur plusieurs communes hors Sèvremoine comme Roussay-La Romagne ou Villedieu – La Renaudière.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Sur un autre sujet, la piscine. Si j'ai bien compris, c'est le scénario de la réhabilitation de la piscine existante qui a été retenu. Quels sont les arguments pour ne pas retenir la construction d'une piscine couverte ?

Réponse de Didier Huchon :

Le programme d'investissement, c'est aussi une capacité de financement. Ce qui a donc prévalu à notre décision, c'est notre capacité à financer l'ensemble des projets, en les arbitrants les uns par rapport aux autres, pour trouver un équilibre entre chacune des thématiques. Aussi, avec une enveloppe de 66 millions d'euros sur cinq ans, il ne nous paraissait pas possible de financer un équipement de plus de 10 millions d'euros sauf à supprimer d'autres projets structurants et d'investissement lourd, comme celui de l'espace culturel qui nous a semblé prioritaire au sein du Bureau. Il ne faut oublier que la construction d'une piscine a également un impact important en termes de charges de fonctionnement.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Soit pour un équipement aquatique, mais il aurait aussi pu être fait le choix d'une piscine couverte sans aspect ludique pour diminuer les coûts. En fait ma question, c'est surtout pour l'attractivité de Sèvremoine. On se rend bien compte que nos entreprises peinent parfois à recruter. Sans cet équipement, il y aura toujours des communes plus attractives que nous. La piscine couverte fait autant partie de l'attractivité que l'espace culturel. Cet effort aurait pu être fait.

A titre personnel, j'aurais fait d'autres choix, mais, après, chacun a ses priorités.

L'autre chose que je souhaitais dire, c'est qu'il y a des choses qui sont indispensables, comme des bâtiments qui s'écroulent ou des équipements qui fuient et là je ne les vois pas.

Réponse de Didier Huchon :

Car nous sommes dans cet axe sur les nouveaux équipements. Tout cela vient après.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Je suis perdue dans ces axes. Je n'aurais pas classé comme cela. Par exemple sur le handicap, je ne vois pas ce que l'on fait. Je me pose des questions.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinette :

Je veux rebondir encore sur la question de la piscine. Pour moi la pratique de la piscine, ça correspond à une obligation légale. On doit fournir ce service aux enfants. Et pas à priori le centre culturel. J'invite donc toute l'équipe municipale à mettre en ce moment vos slips de bain. En ce moment, les conditions climatiques ne sont pas supers, on est pourtant sur le mois de mai-juin et c'est le cas depuis deux années. Et pourtant, c'est en ce moment que les enfants vont à la piscine.

Sinon, j'ai une autre question concernant les city stades, en quoi rentrent-ils dans l'axe transversal de la transition écologique ? Est-ce qu'artificialiser les sols en mettant des pistes d'athlétisme ça correspond à une démarche écologique ?

Réponse de Didier Huchon :

La motivation des city-stades, c'est pour répondre à l'attractivité du territoire. C'est un équipement qui est fortement utilisé quand il existe. C'est un équipement avec un fort retour sur investissement. Ce ne sont pas des coûts très importants mais ça ouvre un espace à tout public pour pratiquer diverses activités de loisirs en famille, entre amis. Ce sont des équipements attendus par la population. Par contre, pour rester dans la transition écologique, on peut travailler sur les matériaux utilisés, mais aussi en utilisant des techniques plus intelligentes pour limiter l'imperméabilisation.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinette :

J'ai ma réponse. Quand il s'agit d'argent, on peut faire quelque chose pour pas cher même si ce n'est pas terrible d'un point de vue environnemental.

Intervention de Philippe Bâcle :

Pour notre part à St Crespin, on l'attend avec impatience. Il vaut mieux que les enfants y soient plutôt qu'ailleurs à faire des conneries.

Intervention de Jérôme Zawadzki :

J'ai été me faire vacciner au Pin en mauges qui est une petite commune. A 19h quand je suis sorti du centre de vaccination, le city-stade était plein à craquer de jeunes qui s'amusaient, jouaient au foot ou au basket.

Intervention de Thierry Lebrec :

Je vais abonder dans le même sens. A St André, il y a un city stade qui est hyper utilisé. Les enfants doivent prendre une file d'attente pour l'utiliser. C'est très intéressant comme équipement pour nos communes déléguées. Il y a sûrement des choses à faire en matière écologique pour utiliser des matériaux cohérents mais je ne comprends pas qu'on puisse revenir sur l'intérêt d'un city stade. Nos jeunes y sont mieux qu'à faire des bêtises je ne sais où.

Intervention de Dominique Bochereau :

Il faut aussi penser que le city stade, ce n'est pas que pour les jeunes. C'est aussi pour les scolaires. On a l'exemple à l'Orée d'Anjou.

Intervention de Didier Huchon :

Je vais aller dans le même sens. A la Renaudière, il n'y a pas de salle de sport. Ça répond donc au besoin d'équipement sportif de l'école primaire.

Intervention de Paul Nerrière :

Par rapport à l'argument écologique, je suis surpris que concernant la construction d'une piscine couverte, tu ne sois pas intervenu pour dire que ce n'était pas écologique de faire une piscine couverte.

Intervention de Pierre Devêche:

J'ai une demande de précision par rapport au musée des métiers de la chaussure. Lors des élections, Didier, tu étais partisan de construire un nouvel équipement, la rénovation d'un million d'euros prévue au PPI est-elle une rustine en attente d'un nouvel équipement ou une vraie rénovation de fond ? Il avait été dit à l'époque que le bâtiment fuyait de partout et qu'une rénovation coûterait autant qu'un nouvel équipement. Le million d'euro me paraît donc sous doté.

Réponse de Didier Huchon :

C'est une estimation qui a été faite sur les travaux à réaliser. Il y a des travaux de toiture, il y a également des problèmes d'humidité qui perturbent la conservation de la collection. Dans cette enveloppe, il y a aussi toute la scénographie. On prévoit également de réaménager les espaces extérieurs car les abords ne sont pas assez attractifs. C'est une évaluation, toutes les enveloppes pourraient être contestées. L'approche en termes d'enveloppes, c'est dire, c'est 1, c'est 10 ou c'est 100. On est dans cette logique. Evidemment, on ne passe pas de 1 à 10 mais on peut passer de 1 à 1 et demi ou moins. Je ne le sais pas.

Intervention de Pierre Devêche:

Le sens de ma question, c'est de savoir si on fait de la bricole en attendant.

Réponse de Didier Huchon :

Non bien évidemment. On ne va pas expliquer aux contribuables qu'on fait de la bricole à un million d'euros.

Intervention de Pierre Devêche:

J'avais un petit peu la même question concernant la chapelle St Jean. Il me semblait qu'avant même de faire des travaux, la DRAC devait faire des analyses.

Réponse de Didier Huchon :

Concernant la chapelle St Jean qui est un site remarquable, l'idée c'est de le mettre en état de conservation de limiter des problématiques de fuites, d'infiltration jusqu'à ce que notre budget nous permette de faire une véritable réhabilitation. Ça ne sera malheureusement pas durant ce mandat.

Intervention de Pierre Devêche :

Ma question, ce n'était pas tout à fait celle-là. Ne serait-il pas intéressant durant ce mandat de faire les actions afin qu'il puisse y avoir des réalisations durant le prochain mandat ? Il faudrait être prêt en 2026 de réaliser un projet d'envergure.

Réponse de Didier Huchon :

J'ai envie de dire pourquoi pas, la possibilité reste ouverte. Ça reste lié aux travaux de la commission, de la capacité à engager les études qui ont un certain coût financier. Ça prend du temps également aux élus et aux services.

Intervention de Pierre Devêche :

Cela pourrait être intéressant de mettre ce projet en parallèle avec celui du nouvel équipement culturel afin qu'ils soient complémentaires. Pourrais-tu également préciser ce qu'englobe la mise en œuvre du

schéma de santé ? On est là aussi sur une somme importante de 2 millions d'euros, il serait bien de savoir ce que cela inclut.

Réponse de Didier Huchon :

Tu connais les projets : Rue Pasteur, Tillières... On parle ici de nouveaux équipements.

Intervention de Pierre Devêche :

C'est quand même parfois un peu compliqué de couper entre équipement, fonctionnement, personnel et rénovation.

Intervention de Didier Huchon :

Axe n°3 : Consolider les équipements existants

		Impacts sur l'investissement (dépenses)	Impacts sur le fonctionnement (dépenses)	Hypothèse
	Axe n°3 : Consolider les équipements existants	19 300 000		
31	Renforcement de la performance énergétique des équipements et le gros entretien des bâtiments en général	1 500 000		Dépenses récurrentes : Programme de mise aux normes et entretien récurrent des bâtiments non pris en compte dans les lignes suivantes
37	Planifier les réfections de toitures des églises	1 500 000		300K€ par toiture x 5 toitures
32	La rénovation, la mise aux normes et/ou l'agrandissement des équipements sportifs en tension et les dépenses récurrentes (renouvellement mobilier, matériel, fournitures...)	3 000 000		Dépenses récurrentes de 500K€ pour achats de matériels sportifs & aménagements de Terrains de jeux/sport
33	La rénovation, la mise aux normes et/ou l'agrandissement des équipements culturels en tension et les dépenses récurrentes	1 200 000		Dépenses récurrentes de 700K€ (Entretien sites patrimoniaux/ collection, Conservation et valorisation du patrimoine, Matériel et aménagement AVV, rénovation petit patrimoine) + 500K€
34	La rénovation, la mise aux normes et/ou l'agrandissement des équipements d'animation locale en tension et les dépenses récurrentes	3 100 000		Salles polyvalentes et de loisirs - Salles de réunions
35	La rénovation, la mise aux normes et/ou l'agrandissement des équipements Enfance Jeunesse en tension et les dépenses récurrentes y compris matériel informatique et mobilier	3 000 000		Dépenses récurrentes de 500K€ (Acquisitions récurrentes de mobilier (yc informatique) pour les écoles, de matériel pour la restauration, Travaux et entretien bâtiments scolaires et périscolaires) + 2,5M€
36	Entretien, réfection et développement de la voirie et de l'espace public , y compris la rénovation de l'éclairage public	3 700 000		Acquisition de terrains pour la voirie rurale, Acquisition de matériel, réfection trottoirs et cheminement, Investissements voirie rurale / urbaine, éclairage public intelligent,
38	Développement des Energies Renouvelables	2 300 000		Projet de réseau de chaleur, équipements photovoltaïques, démarche CITERGIE...



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial
International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom
et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par
les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

22

Intervention de Lydia Sourisseau :

On est vraiment sûr de la rénovation des toitures des églises mais quid des façades ? Que prévoit-on pour les situations d'urgence ? Je pense aussi à la mairie de Tillières pour laquelle un devis avait été réalisé sur la précédente mandature car des pièces tombaient. A-t-on établi une liste des équipements à consolider ?

Réponse de Didier Huchon :

Il n'y a pas eu de liste de faite. C'est la commission bâtiments qui orientera en fonction des urgences les utilisations de ces enveloppes à la mise en sécurité ou la rénovation. C'était déjà le fonctionnement sous la précédente mandature. La commission devra essayer d'anticiper et faire des propositions en ce sens au Conseil municipal.

Le patrimoine de la commune est important, il faudra certainement se dessaisir d'un certain nombre de bâtiments qui ne sont plus utiles ce qui pourra d'ailleurs nous faire un apport financier. On peut notamment penser aux anciens presbytères qui sont difficilement utilisables en ERP et qui pourraient être transformés en habitations.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Comme on est sur la consolidation, qu'en est-il du bâtiment du CSI ?

Réponse de Didier Huchon :

On n'a pas ciblé de bâtiment particulier mais des enveloppes. Sur le CSI, il me semble que des travaux ont été récemment réalisés.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Concernant la voirie, on a des personnes en fauteuils ou des assistantes maternelles qui n'arrivent pas à circuler car les trottoirs sont trop étroits ou car il n'y a pas assez de bateau pour descendre du trottoir. Cela est-il prévu ?

Réponse de Didier Huchon :

Oui dans le sous axe 1.3 : « Sécuriser les accès aux équipements et services, améliorer les parkings, créer des aménagements pour les vélos, sécuriser les piétons, sécuriser les bourgs ». On a mis une enveloppe de 500 000 €.

Intervention de Paul Nerrière :

Tout cela est pris en compte. Il faut effectivement pallier ces manques. C'est souvent plus facile dans la création d'une rue que dans la rénovation.

Intervention de Didier Huchon :

Je le redis mais l'idée, c'est de se créer une trajectoire, un cap mais évidemment sur des questions de sécurisation, s'il faut augmenter l'enveloppe, on le fera. Ça sera alors un jeu entre enveloppes. L'idée, c'est d'être cohérent, équilibré entre les différents axes pour travailler sur les cinq prochaines années.

Intervention de Paul Nerrière :

Quand on parle de sécurisation, il y a aussi des décisions à prendre qui ne coûtent pas cher. Je pense à du marquage au sol pour marquer les places de parkings ce qui libérera les trottoirs et pourra diminuer la vitesse de certains véhicules.

Intervention de Didier Huchon :

Axe n°4 : Améliorer la qualité de vie en favorisant le lien social et en développant la vie locale

		Impacts sur l'investissement (dépenses)	Impacts sur le fonctionnement (dépenses)	Hypothèse
	Axe n°4 : Améliorer la qualité de vie en favorisant le lien social	100 000	1 500 000	-
41	4.1 Organisation d'événements (sportif, festif, ...)		400 000	80K€ par an
42	4.2 Accompagner et dynamiser la vie associative		400 000	80K€ par an
43	4.3 Mettre en valeur le patrimoine de la commune		150 000	
44	4.4 Développement touristique et attractivité du territoire	100 000	150 000	Dépenses récurrentes de communication
45	4.5 Santé vieillissement		400 000	Elaboration et Mise en œuvre du plan d'actions du schéma gérontologique

Axe 5 – Nouveaux services

		Impacts sur l'investissement (dépendances)	Impacts sur le fonctionnement (dépendances)	Hypothèse
	Axe n°5 : Développer de nouveaux services structurants	1 300 000	1 988 712	
51	Mettre en place une police municipale	500 000	959 227	4 policiers municipaux (dépendance annuelle moyenne liée à la rémunération d'un policier municipal : 45K€ (rapport 2011 Cour des Comptes) et 25K€ de charges liées au bâtiment
52	Développer la vidéoprotection	250 000	30 000	Installation de 10 caméras Investissement : 25K€ par caméra Fonctionnement (entretien et maintenance) : 1K€/caméra
53	Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives (au sein d'une maison France Services ou dans les mairies annexes par exemple)	550 000	624 485	Dépenses récurrentes 2017-2020 : Travaux d'aménagement des Guichets uniques poste-mairie & Mise en place d'un dispositif France Services axée sur le numérique (3 conseillers numériques & 3 ETP Maison France Services)
54	Déclinaison du Projet Alimentaire Territorial des Mauges sur le territoire de Sèvremoine		250 000	
55	Renforcer la politique de solidarité		125 000	Renforcement des aides (abondement subvention au CCAS)



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial
International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom
et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par
les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

26

Intervention de Pierre Devêche :

Il y a quelques années un représentant de la gendarmerie de St Macaire avait été invité à un débat sur les incivilités, il avait été discuté de l'alternative d'une police municipale ou de la vidéo-surveillance. Ce représentant avait soutenu que la vidéo-surveillance n'était pas efficace en milieu rural, la délinquance se déportant dans les lieux non filmés par la caméra. Je trouve que la mise en place d'une police municipale, avec un axe répressif mais aussi un axe éducatif, peut avoir un intérêt surtout avec des personnes qui connaissent bien la population locale.

On parle de vidéoprotection mais c'est de la vidéo-surveillance.

Réponse de Didier Huchon :

La vidéo-surveillance c'est le mur d'écran avec un agent qui surveille en permanence pour déclencher les interventions en cas de dommage ou incivilités sur l'espace public. La vidéoprotection, c'est seulement l'enregistrement d'images qui peuvent être utilisées à posteriori. C'est très encadré, seule la gendarmerie peut utiliser ces images quand il y a acte délictueux pour identifier les auteurs. La vidéoprotection n'est pas ciblée sur un bâtiment en particulier mais positionnée sur des axes stratégiques identifiés pour recouper des mouvements.

L'avis aujourd'hui de la gendarmerie, du Préfet, du Procureur est que nous devons mettre en place des systèmes de vidéoprotectons qui sont utiles et déterminants dans la résolution d'un certain nombre d'affaires.

Intervention de Pierre Devêche :

Pour moi, c'est de la vidéo-surveillance différée. C'est un débat politique, très idéologique. Est-ce qu'on veut organiser une société où tout le monde est surveillé ?

Réponse de Didier Huchon :

C'est bien de la vidéoprotection, même le Maire ne peut pas utiliser ces images. Seule la gendarmerie sur saisie du procureur dans le cadre d'une enquête peut les utiliser. C'est très règlementé, les images sont détruites au bout de 15 jours.

Intervention de Pierre Devêche :

Ce sont quoi les actes délictueux dans nos communes actuellement ? C'est de la petite dégradation

Réponse de Didier Huchon :

La vidéoprotection ne pourra être utilisée pour cela mais plutôt pour des cambriolages par exemple.

Intervention de Pierre Devêche :

C'est une question idéologique mais aussi d'efficacité. En milieu rural, cela me paraît totalement inefficace.

Réponse de Didier Huchon :

J'ai entendu ton point de vue, on a le droit de ne pas être d'accord. Je retiens l'avis des experts qui sont aujourd'hui tous unanimes sur la question.

Intervention de Richard Cesbron :

Les communes disent aussi que les communes équipées voient la délinquance diminuer mais surtout se déporter sur les communes qui ne sont pas équipées. Aujourd'hui, on a des flux importants du fait de la proximité de la voie rapide et les territoires en proximité de cette voie rapide sont eux équipés. Il faut aussi souligner que les acteurs économiques signalent beaucoup d'actes délictueux dans les zones d'activités. Le fait de pouvoir récupérer les flux permet la résolution d'un certain nombre de faits.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Sur ce point, je pense qu'il serait intéressant lors d'un Conseil d'avoir un échange avec les forces de sécurité pour connaître des statistiques, la nature des actes délictueux commis et les actions qu'on pourrait mener pour les réduire. Je reviens sur une action qui avait été engagée, il y a quelques années avec la gendarmerie sur le dispositif de vigilance citoyenne « voisins vigilants » ou les dispositifs de prévention des intrusions chez les personnes âgées pour de faux motifs. Je pense que là aussi, on a une action de prévention à mener. Je rappelle que la sécurité est une des missions du Maire. Il me paraît donc légitime qu'on puisse se doter de moyens. Il ne faut pas jouer la politique de l'autruche en disant que ça ne concerne que les grandes villes. Malheureusement, tout le territoire est concerné.

Intervention de Didier Huchon :

Sur la démarche et la façon dont on va l'appréhender, on reviendra évidemment vers vous pour calibrer le service et nous éclairer sur la situation et sur le bien-fondé de la vidéoprotection.

Sur le dispositif « Voisins vigilants », pour en avoir discuté récemment avec la gendarmerie, il ne fonctionne pas très bien. On tombe rapidement dans la petite dénonciation entre voisins plutôt que dans la vraie résolution de faits.

Intervention de Pierre Devêche :

Je suis évidemment pour la prévention de la délinquance mais il serait bien qu'il y ait une évaluation de cette mise en place régulièrement pour en évaluer son efficacité. Il y a aussi un débat quand on voit l'évolution dans des pays non démocratiques, on a démarré par la vidéoprotection et on va maintenant à la reconnaissance faciale. C'est potentiellement source d'une certaine dérive, il faut faire attention.

Réponse de Didier Huchon :

Pour mettre en place de la vidéoprotection, c'est très encadré. Il y a un référent sureté départementale qui est de très bon conseil pour justement éviter la dérive d'une utilisation mal intentionnée de ces images.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinette :

Je voudrais continuer sur ce thème. Effectivement ça incombe à la mairie de s'occuper de la sécurité. Je pense donc que ça devrait être un pilier fort du projet de mandat à côté de l'écologie et de la démocratie.

Intervention de Didier Huchon :

Axe 6 – Services existants

		Impacts sur l'investissement (dépenses)	Impacts sur le fonctionnement (dépenses)	Hypothèse
	Axe n°6 : Consolider les services existants	4 005 000	873 242	
	6.1 Le renforcement des moyens humains pour renforcer les services de Sèvremoine et porter les projets		616 242	Recrutement de 3 ETP en 2022 (RH -Bâtiments & Solidarité) puis 1 ETP par an
	6.2 Le renforcement des moyens matériels et des outils de pilotage des services de Sèvremoine	4 005 000	7 000	
621	Renouvellement du matériel informatique et des moyens de fonctionnement (dépenses récurrentes)	2 000 000		Aménagements et Moyens de fonctionnement généraux des services
622	Favoriser l'outillage numérique de la mairie, des associations et des habitants	-	7 000	
623	Outil de gestion du patrimoine	5 000		
624	Rénovation, extension des bâtiments municipaux accueillant les services	2 000 000		Extension de locaux à prévoir ainsi que la mise à niveau des systèmes d'information
	6.3 Le renforcement de la dynamique sportive		125 000	
	6.4 Le renforcement de la dynamique culturelle		125 000	



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial
International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom
et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par
les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

28

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

En ce qui concerne l'informatique, quand tu parles d'équipements structurants, est ce que tu parles de serveur pour qu'on puisse communiquer entre communes déléguées.

Réponse de Didier Huchon :

C'est effectivement tous les moyens qui permettront de partager de l'information entre les services en premier lieu mais également les élus. Cette restructuration n'a pas été faite en attendant une réflexion globale mais elle doit être conduite. Elle peut concerner des serveurs, des accès à haut débits, des PC. Le système d'information doit être repensé.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Mon dernier point concerne l'extension de locaux pour les bâtiments municipaux et notamment les mairies. Je suis étonnée car maintenant, il n'y a plus rien dans les mairies annexes. Pourquoi parle-t-on d'extension ?

Réponse de Didier Huchon :

Aujourd'hui, on a un souci sur l'Hôtel de Ville. Une extension devient nécessaire pour que les agents puissent travailler en commun. Il n'est pas souhaité de répartir les agents sur les mairies annexes. Les agents sont répartis principalement sur deux sites. On se rend compte qu'aujourd'hui, les agents sont à l'étroit à l'Hôtel de Ville et avec les créations de poste, cela va s'empirer. Il faudra mener une réflexion sur une extension de l'Hôtel de Ville, d'un bâtiment proche ou d'un autre.

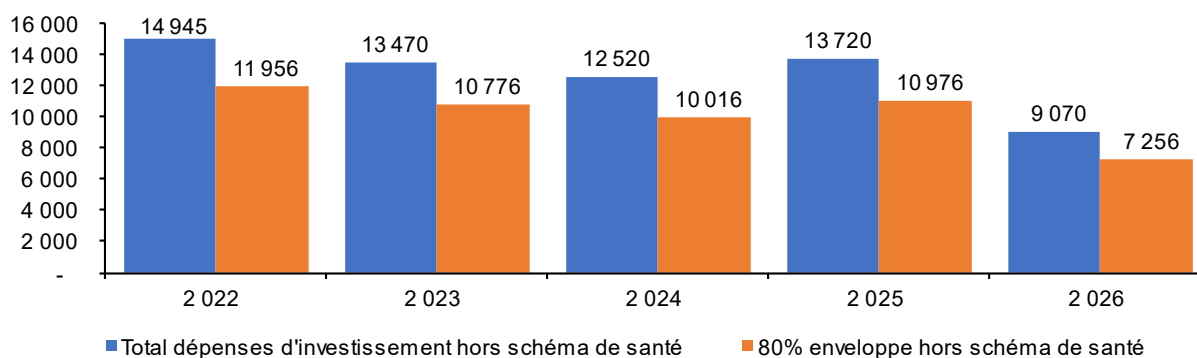
Intervention de Didier Huchon :

Prospective financière

Les hypothèses d'investissement

Réalisation du PPI à hauteur de 80% soit 51M€ sur la période 2022-2026, ce qui représente 10,2M€ par an en moyenne.

Financement des investissements à hauteur de 10% par des subventions.



Les recettes éventuelles tirées de ventes de biens ne sont pas intégrées à ce stade.



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial
International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom
et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par
les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

30

Prospective financière

Hypothèses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

▪ Evolution des dépenses de personnel (+2%/an) et prise en compte des recrutements suivants :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de personnel 2020 & impacts pris en compte dans le budget 2021	7 488 284	7 968 050	8 147 811	8 310 767	8 476 982	8 646 522	8 819 452
Réorganisation service enfance jeunesse - CM 27 mai 2021			400 000	408 000	416 160	424 483	432 973
Propositions du projet de mandat 2022-2026			567 500	739 900	855 838	833 835	888 911
Recrutements liés à l'ouverture de la Médiathèque Moine (4 3ETP)			87 500	178 500	182 070	185 711	189 426
Création d'une police municipale (4ETP)			90 000	183 600	187 272	191 017	194 838
Recrutements conseillers numériques (3ETP)			150 000	153 000	156 060		
Ouverture d'une Maison France services (3 ETP)			120 000	122 400	124 848		
Espace culturel (2 ETP)						80 000	80 000
Renforcement des moyens humains de Sévermoine (3 ETP en 2022 puis 1 ETP par an)			120 000	182 400	205 648	249 761	294 756
TOTAL dépenses de personnel	7 488 284	7 968 050	9 115 311	9 518 667	9 749 640	9 904 840	10 141 337

▪ Evolution des charges à caractère général : +1%/an

Recettes de fonctionnement :

- Fiscalité : Evolution des bases de TH et de TFB : +2%/an
- DGF (baisse de la dotation forfaitaire de -1%/an, perte de la DSR à partir de 2023 avec une garantie de 50% en 2023 et stabilisation de la DSU). La DSR s'élève aujourd'hui à 1,3M€.

Résultat de clôture minimum (2M€)



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial
International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom
et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par
les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

31

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Envisages-tu des évolutions du taux d'imposition de la taxe foncière ?

Réponse de Didier Huchon :

Pas dans cette proposition. On est sur une hypothèse de baisse de la DGF de 1% par an qui est une probabilité compte tenu de la situation d'endettement de l'Etat. Il y a quelques années, nous étions engagés dans une logique de participation à ce désendettement via la diminution de la DGF qui avait été gelé à la création de la commune nouvelle puis suspendue par le nouveau gouvernement. Il n'est pas impossible que cette logique revienne.

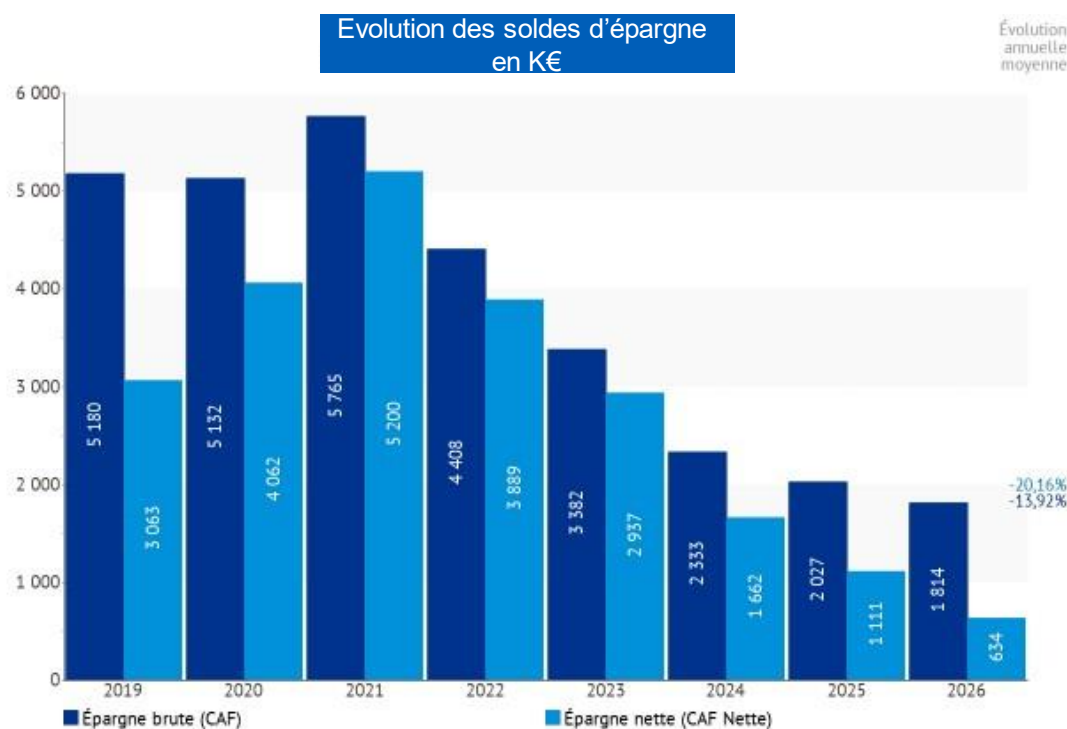
Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Les économies réalisées par la rénovation des bâtiments sont-elles prises en compte ?

Réponse de Didier Huchon :

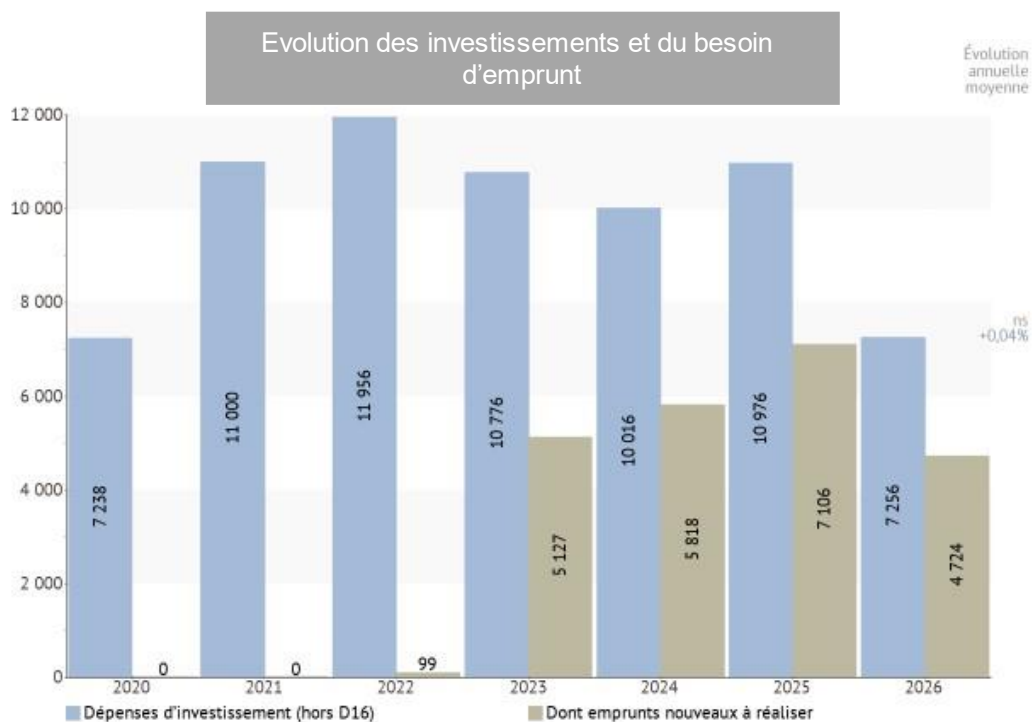
Non, c'est un parti pris. Ça ne serait que des bonnes nouvelles. J'ai comme principe de gestion d'être très prudent.

Scénario 1



Dans ce scénario, l'épargne brute et l'épargne nette diminuent chaque année en raison d'une évolution des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes de fonctionnement. Les soldes d'épargne restent néanmoins positifs.

Scénario 1



Dans ce scénario, Sèvermoine réaliserait 51M€ d'investissement sur la période 2022-2026, soit 10,2M€ par an. Le besoin d'emprunt serait de 22,9M€.

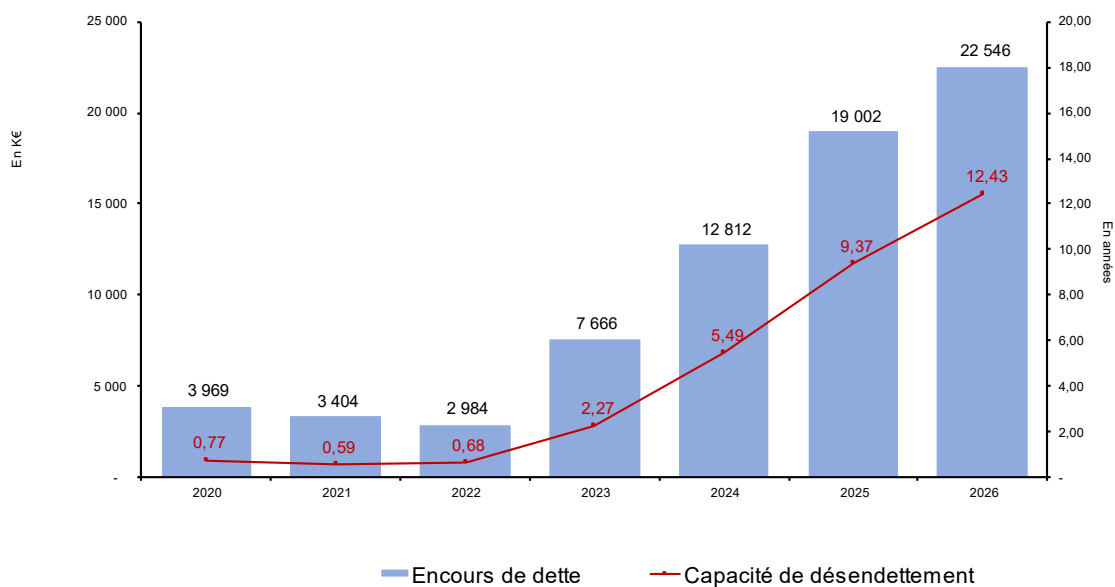


© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

33

Scénario 1

Evolution de l'endettement



Dans ce scénario, la capacité de désendettement atteindrait 12,43 ans en 2026.



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG coordonné par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

34

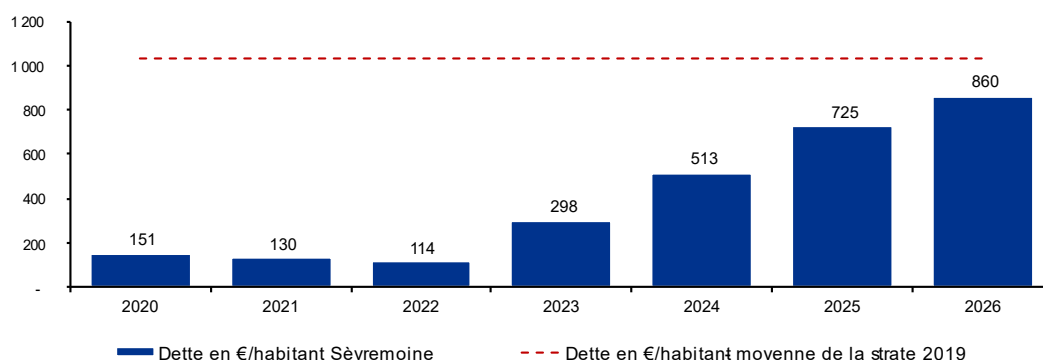
Scénario 1

En 2019, l'encours de dette de la commune s'élève à 193 €/hab. contre 1032 €/hab. pour la moyenne nationale des communes de 20 000 à 50 000 habitants.

Dans le scénario 1, la dette atteindrait 860€/hab. en 2026.

Dette en €/hab. 2019	Commune en €/hab.	Moyenne de la strate
Mauges sur Loire	365	850
Montrevault-sur-Evre	370	850
Beaupréau -en-Mauges	351	1032
Chemillé-en-Anjou	928	1032
Orée d'Anjou	590	850
Sèvremoine	193	1032

Evolution de l'encours de dette en €/hab.



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG contrôlé par le cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

35

Intervention de Geneviève Gaillard :

Je constate que sur le PPI précédent, on a réalisé 24 Millions et qu'il en restait donc 47 sur les 72 inscrits. Sur les quatre dernières années, on a les moyens de réaliser 4.4 millions. Alors c'est vrai que réaliser 10 millions d'euros par an, c'est fort ambitieux. Ensuite, je constate qu'un certain nombre d'actions touche la section de fonctionnement, or je ne vois pas comment cette section est intégrée à cette prospective en dehors du volet RH.

Enfin je constate également que sur cette projection, on a une très forte dégradation de la CAF nette et un fort endettement en passant de 6 mois à 12 ans et demi en termes de capacité de désendettement. En clair, en 2026, on est dans le rouge car au-delà de sept ans, on a du souci à se faire. Il faut comparer ce qui est comparable. Il faut mettre cela en regard de la capacité fiscale de la collectivité. Il faut créer de l'habitat pour avoir de la base fiscale.

Pour terminer ce qui m'interpelle, il sera intéressant d'avoir un plus grand débat. Je m'interroge, ces choix correspondent-ils aux besoins des habitants ? Les habitants ont besoin d'être sollicités au moment de l'établissement des projets dans le respect de la parole des uns et des autres. Il faut créer les conditions de la co-construction. L'abstention interpelle, il y a des paradigmes à reconstruire. La démocratie participative doit vivre au quotidien, elle doit évoluer. Le Maire doit être l'initiateur, l'accompagnant de cette démocratie, les habitants doivent être acteurs et non consommateurs. Les débats ne peuvent se limiter à des monologues ou dialogues dans la salle du Conseil.

Réponse de Didier Huchon :

Sur le dernier point, ça tombe bien, c'est justement un des axes forts du projet pour lequel nous avons été élus. J'ai pleine confiance en Richard Cesbron. Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'installer les conseils consultatifs par commune déléguée et par projets. Ce seront des organes incontournables. Les quelques initiatives qui ont été réalisées ont permis plutôt d'impliquer des riverains. Pour la première fois, je rappelle que nous avons un adjoint qui travaille sur ce sujet. C'était un engagement de notre commune, ça sera fait.

Sur la question des dépenses de fonctionnement, je l'ai dit, on a projeté une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1% par an. Les dépenses de fonctionnement sont bien intégrées dans la prospective.

Sur la question de la situation financière, nos indicateurs sont aujourd'hui anormaux. On a hérité d'une bonne situation financière. Le programme d'investissement de la dernière mandature avait été contraint par la transformation de notre organisation. On a aussi bénéficié d'une soulte de 4 Millions d'Euros du fait du transfert des parcs d'activités à Mauges Communauté. On va maintenant rejoindre une réalité

qui va nous amener à avoir des ratios plus conformes. On va dépasser le ratio de 7 années car on est dans un processus de rattrapage. Il faut faire l'effort en termes d'équipements structurants pour répondre aux besoins des habitants et renforcer l'attractivité de la commune sans mettre la commune dans le rouge. On est sur un territoire dynamique, on a projeté une évolution de 2% de la recette fiscale sans toucher à la fiscalité ménage. On pourrait revenir sur ce point si nos hypothèses n'étaient pas les bonnes (baisse plus importante que prévue de la DGF, augmentation durable du coût des matières premières...). Dans ce cas, il faudrait prendre des décisions sur les recettes ou sur les dépenses.

Le Maire clôture la séance à 21h45.

Le Maire, Didier Huchon,

